

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 4586

971 – GUADELOUPE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE-À-PITRE

Ventes et cessions

514 014 844 RCS Pointe à Pitre.

FIDEXCIA.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 824000.00 EUR.

Adresse : BLD DE HOUELBOURG, Imm. Electro Nautic - Zi de Jarry, 97122 Baie-Mahault.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : FIDEXCIA, SARL à associé unique au capital de 10.000 euros; Siège Social : Houelbourg Immeuble Electro Nautic ZI de Jarry – 97122 Baie-Mahault 514 014 844 RCS POINTE A PITRE, société apporteuse. FIDEXCIA V, SAS au capital de 10.000 euros ;Siège Social : Lotissement Cités Fleuries Moudong Centre – 97122 Baie-Mahault 995 300 662 RCS POINTE A PITRE, Société bénéficiaire. 1) Apport partiel d'actif soumis au régime des scissions par la société FIDEXCIA de la branche complète d'activité : d'Expertise Comptable, à la société FIDEXCIA V. Evaluation de l'actif et du passif composant la branche complète d'activité apportée : Actif : 1.661.075,21 euros; Passif : 551.075,21 euros; Actif Net Apporté Provisoire : 1.110.000 euros. 2) Le rapport d'échange se calcule comme suit : En rémunération et représentation de l'Apport, la société Bénéficiaire procédera, en rémunération de l'Apport qui lui est consenti, à une augmentation de capital d'un montant nominal global de 1.110.000 euros par émission de 111 actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. La valeur comptable des actions de la Société Bénéficiaire étant égale au montant nominal desdites actions, il n'existe pas de différence entre la valeur de l'apport consenti par la Société Apporteuse et la valeur nominale de l'action créée par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital. Il ne sera donc créé aucune prime d'apport. 3) Prime d'apport : Néant 4) Le projet de contrat d'apport a été établi en date du 27 février 2026 et a été déposé : au Greffe du Tribunal de Commerce de POINTE A PITRE au nom de la FIDEXCIA le 28 avril 2026, et au nom de la Société FIDEXCIA V, le 28 avril 2026..